

**Projet
des communistes
néos aquitains**

**élections
régionales**

2021



Introduction	P.3
Santé	P.5
Égalité Hommes Femmes et lutttes contre les discriminations	P.6
Transition écologique	P.10
Agriculture / Forêt.....	P.14
Énergie.....	P.16
Mobilité	P.23
Quelle vision énergétique et industrielle pour la région NA	P.26
Formation professionnelle	P.29
Lycées	P.31
Développement économique	P.35
Conclusion.....	P.40

1. INTRODUCTION

2. Créée dans le cadre de la loi Notre, notre région est une des plus vastes de
3. France, l'équivalent de certains pays en Europe. Elle joint en une même entité
4. administrative des territoires aussi divers que le marais poitevin, les Pyrénées,
5. les contres-forts du massif central.

6.
7. Nous avons dès sa création exprimé notre désaccord sur cette structuration,
8. ne correspondant en rien aux besoins de la population, ni même à une réalité
9. territoriale.

10.
11. L'objectif de celle-ci n'est autre que d'inscrire nos territoires dans la compétition
12. qui se joue à l'échelle de l'Europe et du monde, de déconstruire les services
13. publics qui sont une originalité de la construction sociale française.

14. Nous refusons de vivre dans un pays où l'affirmation par le pouvoir d'État de
15. la nécessité de décentralisation de ses pouvoirs dissimule une volonté accrue
16. de contrôle central, dans le cadre de la mise en œuvre non démocratique
17. de nombreuses et diverses décisions contraignantes prises de façon
18. non démocratique par la Commission européenne. Décisions qui ont des
19. conséquences lourdes sur la vie des citoyens.

20. La prise de conscience de la crise écologique, la mise en évidence des
21. responsabilités réelles dans son développement rapide, la lutte contre ses
22. conséquences pour une population déjà durement frappée par la politique
23. austéritaire de Macron et de son gouvernement, nous imposent une attention
24. beaucoup plus grande aux fondements des politiques menées par la majorité
25. régionale, et à la construction de propositions alternatives qui lient ces deux
26. enjeux.

27. La métropole bordelaise est le pendant de cette nouvelle région. Elle est une
28. réponse institutionnelle à la concentration de l'emploi et de la finance dans

29. quelques grandes villes.

30. Dans le même temps toute une partie de notre région voit sa démographie

31. baisser, son tissu économique en souffrance, et les services publics disparaître.

32. Deux fractures se font jour :

33.

34. La première marque la rupture entre la métropole bordelaise, les zones sous

35. son influence et le reste de la région. La métropole bordelaise est marquée par

36. une vraie dynamique démographique et économique. Celle-ci est aujourd'hui

37. victime de son succès, avec une véritable thrombose dans les transports et

38. une spéculation immobilière galopante.

39.

40. Autre fracture entre l'est et l'ouest de la région : Les zones côtières (Pays-

41. Basque, Landes, Gironde, Charentes-Maritimes) attirent de plus en plus de

42. population avec le phénomène de l'héliotropisme, alors même que se pose le

43. devenir de nos côtes à moyen terme.

44.

45. Cette situation appelle à une politique volontariste de la région, afin de

46. rééquilibrer le développement de nos territoires. Le renforcement des services

47. publics, le fléchage des implantations économiques, le développement de

48. l'agriculture et de l'agro-alimentaire sont des outils essentiels pour un meilleur

49. équilibre de nos territoires et permettre un développement harmonieux et

50. durable de la Nouvelle-Aquitaine.

51. SANTÉ

52. Dans notre région, comme partout en France, les fermetures de services,
53. de maternités, d'urgences, de chirurgie se multiplient et ce ne sont pas les
54. annonces gouvernementales suite au Ségur de la santé avec la réouverture de
55. 4000 lits «à la demande» pour répondre aux suractivités saisonnières (pour
56. rappel plus de 65 000 lits supprimés en 15 ans) qui vont arrêter le processus
57. de démantèlement de nos hôpitaux publics.

58.
59. Si c'est bien au niveau national que la politique de santé est élaborée, c'est
60. au niveau régional avec les ARS (agences régionales de santé) qu'elle est
61. déclinée et mise en œuvre notamment au travers des Projets Régionaux de
62. Santé. C'est le directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine qui décide des
63. autorisations et des fermetures de services qui se sont ou qui vont s'opérer
64. dans notre région.

65.
66. Dans nos territoires, des inégalités criantes d'accès aux soins se creusent
67. au niveau régional et infrarégional. Ainsi une partie de la population de
68. Nouvelle Aquitaine est laissée à l'abandon sanitaire ne pouvant accéder à
69. des professionnels ou à des structures de proximité entraînant ainsi un
70. renoncement aux soins très préoccupant.

71.
72. Et partout la souffrance des personnels hospitaliers se fait entendre comme
73. l'ont démontré les mobilisations depuis 2 ans dans les services d'urgences et
74. les Ehpad.

75.
76. Longtemps restées catégorielles, peu rassembleuses et difficiles du fait de
77. l'obligation de continuité des soins elles ont pris un caractère inédit, durée,
78. élargissement, convergences de vues notamment avec les médecins, actions

79. unitaires, une politisation de la pensée et de la parole, soutien de la population
80. localement et nationalement. Couplées à la crise sanitaire du Covid 19, ces
81. luttes ont permis de petites avancées mais ô combien insuffisantes au regard
82. de l'état catastrophique de notre système de santé.

83.
84. Après ce constat, où nos analyses et propositions ont largement imprégné le
85. mouvement social, il y a une exigence forte pour être encore plus visibles et
86. approfondir notre cohérence politique hôpital/retraite/Sécurité Sociale.

87. Les schémas opératoires de l'ARS pour appliquer les injonctions du ministère de
88. la santé sont toujours les mêmes et les ripostes doivent pouvoir se coordonner
89. à tous les niveaux, local, régional et national.

90. **ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

91.
92. Malgré des avancées significatives réalisées en matière d'égalité femmes-
93. hommes et de lutte contre toutes les discriminations, au travail et dans la
94. société, les inégalités persistent. Ces avancées ont été réalisées grâce aux
95. luttes et mobilisations des militant.e.s mais elles restent fragiles et sont
96. remises en cause régulièrement. Le contexte politique, social et économique
97. international comme national avec la banalisation des idées d'extrême droite,
98. la montée des conservateurs sont des signes inquiétants pour les droits des
99. femmes, des personnes LGBTQ+ , l'égalité et la justice sociale.

100.
101. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité n'est
102. pas considérée comme prioritaire. Et chacun sait que derrière chaque crise
103. profonde, la tentation est grande de remettre en cause les avancées conquises
104. en matière d'égalité et de lutte contre toutes les discriminations.

105. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

106. Une stratégie régionale : développer d'urgence une véritable stratégie régionale
107. de lutte contre les discriminations de toute nature, sexistes et sexuelles, de
108. genre, racistes, de classe, avec des formations obligatoires pour les personnels
109. accueillant du public. Le dernier rapport Toubon fait appel aux Régions pour
110. des interventions fortes sur ce sujet.

111. Pour lutter contre les discriminations, nous soutiendrons :

112.

113. • La création de délégations spécifiques aux

114. différentes discriminations ;

115. • La mise en place d'un observatoire régional sur les

116. relations police/population ;

117. • De soutenir les programmes d'éducation à l'égalité

118. dans les lycées et les formations sanitaires et sociales.

119.

120. Pour une région féministe :

121. Alors que les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité (et de

122. la population de notre région) et plus de 48,2% de la population active, les

123. inégalités femmes-hommes persistent dans l'accès à l'emploi, la rémunération,

124. le déroulement de carrières, la retraite, la répartition des tâches. Les femmes

125. sont les premières touchées par la précarité, le temps partiel imposé, le

126. chômage.

127.

128. Durant le confinement lié à la pandémie de COVID, ces inégalités se sont

129. amplifiées, les femmes étant majoritaires dans les professions en première

130. ligne : soignantes, infirmières (87% de femmes), aides-soignantes (91% de

131. femmes), aides à domicile et des aides ménagères (97% de femmes), agentes

132. d'entretien (73% de femmes), caissières et vendeuses (76% de femmes),

133. enseignantes (71% de femmes), assistantes maternelles (99% de femmes).
134. Les femmes ont aussi été majoritairement le parent resté dans le foyer avec
135. les enfants, souvent en cumulant journée de télétravail, gestion du suivi
136. pédagogique et tâches ménagères.
137.
138. En Nouvelle-Aquitaine sur environ 6 millions d'emplois, 51, 9% sont occupés
139. par des femmes.
140.
141. On constate :
142. • 27 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
143. • 80 % des emplois rémunérés au SMIC sont occupés par des femmes
144. • 52 % des femmes sont concentrées dans 12 filières professionnelles
145. sur 87.
146. • 82 % des salariés à temps partiel sont des femmes 11,6 % des
147. femmes sont en CDD contre 7,6 %
148. • 39 % des cadres sont des femmes
149. • 57 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes
150. • 56 % des femmes retraitées sont allocataires du minimum vieillesse
151.
152. La lutte pour l'égalité salariale et de carrière femmes-hommes doit donc être
153. une priorité de notre région et de ses élu.e.s.
154. Par ailleurs, les femmes sont encore et toujours, malgré la libération récente
155. de la parole, victimes des violences sexistes et sexuelles, dans la sphère
156. professionnelle (5 % des viols et 25 % des agressions sexuelles ont lieu au
157. travail) et, bien sûr, dans la sphère personnelle.
158. Le confinement récent a enfermé de nombreuses femmes avec leur agresseur,
159. les coupant de toute aide et de toute écoute. Il a aussi rendu très compliqué
160. l'accompagnement des femmes à la rue.
161. La prise en charge des femmes victimes de violence et à la rue doit être une

162. priorité de la Région Nouvelle-Aquitaine.
163.
164. Pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux
165. femmes, nous proposons :
166.
167. • Une délégation à part entière dans l'exécutif régional ;
168. • L'évaluation genrée des budgets afin de mesurer leur impact sur la
169. situation des femmes ;
170. • La mise en place d'un observatoire de lutte contre les discriminations
171. faites aux femmes ;
172. • La création et le soutien financier d'une maison des femmes par
173. département pour l'accueil des femmes victimes de violence ;
174. • De soutenir l'action des associations locales de la région Nouvelle-
175. Aquitaine dont la mission première est l'accueil des femmes victimes
176. de violences ;
177. • De soutenir les actions de la Fédération Nationale Solidarité
178. Femmes qui, au travers du 3919, permet d'orienter les victimes dans
179. les associations locales ;
180. • De créer de nouveaux logements d'urgence sécurisés pour les femmes
181. victimes de violences trop peu nombreuses en Nouvelle Aquitaine ;
182. • De soutenir les programmes d'éducation à l'égalité dans les lycées
183. et les formations sanitaires et sociales ;
184. • De veiller à ce que le droit et l'accès gratuit à l'IVG soit effectif sur
185. tout le territoire de la région.

186. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

187. Il y a un siècle et demi, Marx avait mis en évidence le fait que le capitalisme
188. exploite avec la même férocité les hommes et la nature. Or ce qui était vrai à
189. l'époque reste d'actualité avec encore plus de violence. En effet, alors que les
190. connaissances et les richesses accumulées pourraient permettre de résoudre
191. bien des maux de notre temps, le fossé des inégalités et l'ampleur des atteintes
192. à la nature n'ont jamais été aussi profonds.

193. Le capitalisme, mondialisé et financiarisé, et son mode de production, provoque
194. des dégâts humains et environnementaux considérables : perte dramatique de
195. biodiversité, changements climatiques, pollutions diverses, gâchis industriels
196. et financiers, scandales alimentaires, accidents industriels, ainsi que leurs
197. incidences sur la santé humaine.

198.
199. 99% de l'humanité est victime de la dégradation continue et dramatique de
200. l'environnement. L'égoïsme des 1% restants et leur mode de vie exclusivement
201. tournés vers l'accumulation à court terme des profits a de quoi révolter. Leurs
202. responsabilités sont immenses. Nous voulons les mettre en évidence.

203.
204. Notre combat c'est de faire disparaître, dans un même mouvement, les
205. inégalités sociales et environnementales. C'est particulièrement vrai dans les
206. quartiers populaires, là où sévit avec le plus de force la crise du capitalisme.
207. C'est vrai également à l'échelle de la planète.

208. En effet, quel que soit l'origine des émissions de gaz à effet de serre, de
209. l'exploitation irresponsable des ressources, demain ce sont tous les pays, tous
210. les peuples, qui en subiront les conséquences néfastes, et en premier rang les
211. plus pauvres, alors que ce sont eux qui ont le plus besoin d'un développement
212. responsable.

213. Le combat pour la justice sociale et pour une planète vivante et vivable est
214. quotidien, il prend différentes formes, la politique des régions en est une . Les
215. régions sont dotées de nombreuses responsabilités et moyen d'action...

216. *D'abord faire vivre la démocratie.*

217. Seuls le débat et la décision partagée par le plus grand nombre, sont de
218. nature à faire bouger les lignes. C'est déterminant, pour agir efficacement et
219. réduire les nuisances que font peser sur l'humanité le volume et la nature des
220. activités dans le système économique et de production actuels. Pour mener
221. ce débat, les citoyens et les salariés doivent être informés, documentés et
222. disposer de nouveaux droits d'intervention. Au niveau de la région et des
223. échelons territoriaux appropriés des conventions citoyennes seront mises en
224. place. Le rôle du CESER sera renforcé et les organisations de la société civiles
225. soutenues.

226.
227. Changements climatiques : s'adapter et lutter contre ses causes.
228. Le changement climatique n'est pas qu'une augmentation des températures
229. moyennes de quelques degrés. C'est surtout un dérèglement multiforme qui
230. se traduit par l'augmentation des phénomènes météorologiques violents ;
231. canicules plus intenses : tempêtes, orages, pluies intenses. Ces dérèglements
232. étaient annoncés par les climatologues, aujourd'hui nous y sommes et nous
233. en voyons les effets : recul du trait de côte, dégâts au bien et aux personnes,
234. perturbations plus fréquentes des transports individuels et collectifs.

235.
236. La loi place la région en chef de file de la transition énergétique et de
237. l'adaptation au climat. Pour son action, la Région a créé en 2016 le Conseil
238. Permanent de la Transition Energétique et du Climat (COPTec). Cette structure
239. qui rassemble plusieurs centaines d'acteurs publics et privés sert surtout à des
240. grandes messes périodiques de communication croisée et d'autosatisfaction.

241. Il faut lancer une grande campagne de rénovation des logements avec les
242. formations qui vont avec. Le logement résidentiel et tertiaire est à l'origine de
243. 20 % des émissions nationales de CO2.
244.
245. Ces émissions sont souvent plus importantes dans des logements mal isolés
246. où les occupants sont alors victimes d'une double peine de coûts de chauffage
247. dans leur budget familial et de qualité de vie médiocre.
248. En zone rurale et dans les centres anciens des logements passoires thermiques
249. sont nombreux et difficilement rénovables compte tenu des investissements à
250. y réaliser. Ils sont alors soit laissés vides soient occupés dans des conditions
251. de précarité de conditions de vie entraînant une dégradation globale sur le
252. plan social et urbanistique.
253.
254. Cette dégradation est souvent diffuse dans les territoires, concerne des petites
255. communes et échappe aux programmes de rénovation urbaines et rurale. Leur
256. taille les rend souvent inadaptés aux compositions actuelles des ménages.
257. La rénovation et la mise en conditions d'habitabilité écologique et sociale
258. du parc immobilier ancien de mauvaise qualité est un levier très puissant
259. d'urbanisme, de qualité de vie sociale des quartiers et des territoires,
260. d'économie d'énergie et de transition écologique.
261.
262. C'est aussi un moyen puissant de développer de l'emploi et de l'activité
263. économique locale avec alors un retour très favorable de l'argent public investi
264. en terme de richesse créée pour les habitants, que ce soit pour les économies
265. réalisées par les occupants des logements que de revenus pour les entreprises
266. et travailleurs réalisant les rénovations.
267. Laisser faire les lois du marché ne permet pas d'atteindre ces objectifs,
268. au contraire ce sont les mêmes logiques de marché qui ont conduit à cette

269. situation. Injecter de l'argent public dans la rénovation des logements est
270. indispensable mais cela doit s'accompagner d'un fort pilotage politique
271. pour que la rénovation n'ouvre pas la porte à de la spéculation immobilière
272. et à de l'exclusion sociale. D'autre part le pilotage politique des aides doit
273. permettre d'assurer que le volume de travaux générés bénéficie d'abord au
274. tissu économique local. L'ampleur de la tâche et sa durée pour la mener à bien
275. font aussi qu'elles doivent être accompagnées par un effort important pour
276. assurer la formation initiale et continue dans les métiers concernés.

277.
278. Les transports de personnes et de biens constituent le plus gros poste
279. d'émissions de gaz à effet de serres (30 %). Des avancées se font peu à peu
280. pour réduire les émissions par kilomètre parcouru mais elles se heurtent aux
281. coûts pour les plus modestes pour investir dans des véhicules moins polluants.
282. La révolte des gilets jaunes a montré combien des mesures non différenciées
283. et ne tenant pas compte de la situation sociale et des lieux d'habitats
284. conduisaient à l'aggravation des injustices sociales sans pour autant réduire
285. significativement les émissions par personnes des plus riches.

286.
287. D'un autre côté le modèle néo libéral mondialisé génère des transports insensés
288. de produit finis et semi finis qui plombent notre bilan carbone national et pour
289. notre région sature notre réseau autoroutier nord sud par un flot continu de
290. camions.

- 291. • Rénover, moderniser et développer les transports régionaux par rail.
- 292. • Garder la gestion publique de leur exploitation, ne pas privatiser.
- 293. • Gratuité des transports collectifs de personnes.
- 294. • Passer de la route au rail pour le transport de produits et matériaux
- 295. en transit.

296. *Énergie sortir au plus vite du carbone.*

297. Quels que soient les efforts d'efficacité énergétique et de sobriété, il est
298. indispensable de disposer d'énergie en quantités suffisantes pour assurer une
299. vie et un environnement de qualité. L'accès égal de tous quels que soient ses
300. revenus et son lieu de résidence à une énergie propre, dont l'impact sur la
301. planète est minimal ne peut être garanti que par un service public de l'énergie
302. écartant les notions de spéculation et de profits non réinvestis dans le secteur.

303.

304. • Garder la maîtrise publique des barrages prenant en compte les
305. aspects énergétiques et toutes les autres fonctionnalités : sécurité
306. crues eau potable, biodiversité, loisirs.

307. • Organiser le développement des énergies renouvelables au sol,
308. éolien, photovoltaïques en intégrant fortement les enjeux paysagers et
309. environnementaux.

310. • Engager fortement la région dans le développement des secteurs
311. énergétiques d'avenir et en particulier le secteur de l'hydrogène (région
312. de Lacq).

313. **AGRICULTURE/FORÊT**

314. Notre région est une région agricole, une région d'élevage, une région de
315. production. Les agriculteurs, dans tous les domaines, subissent les politiques
316. libérales qui visent la mise en concurrence de tous contre tous.

317. L'agriculture paysanne et le développement de la filière bois dans notre région
318. sont des combats d'avenir. Nourrir l'Humanité, préserver la nature et notre
319. écosystème sont des urgences sociales et écologiques. Il faut pour cela sortir
320. des logiques libérales de concurrence libre et non faussée et privilégier une
321. agriculture respectueuse des hommes et de la nature qui réponde à l'enjeu
322. essentiel de nourrir l'Humanité.

323. *Un nouveau modèle agricole*

324. Parmi les axes forts de nécessaire transition écologique, la question agricole
325. dans toutes ses dimensions apparaît comme une priorité importante.
326. Actuellement, on peut penser que les modes de production dominants sont dans
327. une impasse, et en découlent des menaces en matière agricole, alimentaire et
328. environnementale.

329.
330. Trop de régions ont été ou sont encore confrontées à des modèles productivistes,
331. spécialisés, tournés vers l'exportation. Il y a donc urgence à engager un
332. processus de mutation pour aller vers une agriculture diversifiée qui permette
333. de nourrir chaque habitant·e dans l'ensemble des régions de France.

334.
335. Des mesures de bon sens peuvent très vite décidées :

- 336.
- 337. • bien manger pour bien vivre, un enjeu politique : encouragement
338. aux filières bio et durables sans OGM, pour un retour effectif à une
339. agriculture paysanne. Il y aura à accompagner les exploitations
340. agricoles traditionnelles dans la réduction des pesticides et la transition
341. écologique ;
 - 342. • une aide à la mise en place de productions de proximité, circuits courts
343. pour l'ensemble des restaurations collectives sera proposée, la récente
344. période de crise sanitaire ayant mis en avant ce type de productions ;
 - 345. • il existe encore des projets de « fermes-usines », dramatiques pour
346. l'environnement (possiblement vecteurs de virus...), qui n'ont aucun
347. souci du bien-être animal. Les régions devront s'opposer sans relâche
348. à ces constructions ;
 - 349. • dans la mesure où des agriculteurs (jeunes ou moins jeunes !)
350. avancent pas à pas vers d'autres pratiques en prenant appui sur
l'observation : agroforesterie, viticulture sur parcelles enherbées,

351. élevage paysan en prairie, techniques culturales sans labour en sont
352. quelques exemples transposables dans beaucoup de nos régions), il
353. deviendra nécessaire de mettre en œuvre la gestion publique du foncier
354. pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants ;
355. • l'eau étant le premier élément de l'agriculture, il y a à améliorer
356. la qualité de celle-ci. Facteur d'autant plus important qu'avec le
357. changement climatique, l'accès à l'eau potable sera de plus en plus
358. problématique. Économiser l'eau est donc vital : les régions auront à
359. mettre des freins aux trop grosses exploitations, aux élevages industriels,
360. ce qui protégera rivières et nappes phréatiques.

361. *Reconstituer une filière du bois*

362. Dans le cadre de la relocalisation d'activités industrielles, la filière bois sera
363. à revaloriser.
364. La forêt et les industries françaises du bois ont besoin d'une politique publique
365. et d'investissements ambitieux, coordonnés et sur le long terme.
366. Deux objectifs:
367. • développer une ressource compétitive et de qualité en gérant
368. durablement les forêts et en valorisant mieux leurs produits et les
369. services environnementaux ;
370. • valoriser les bois français et développer leurs utilisations

371. ÉNERGIE

372. Quelques rappels
373. Depuis l'année 2000, consécutivement au traité de Maastricht, toutes les lois
374. prises par les gouvernements français successifs n'ont fait qu'affaiblir le
375. secteur électrique et gazier, comme d'ailleurs l'ensemble des services publics :
• 2000, ouverture à la concurrence pour la fourniture d'électricité,

376. levant le monopole d'EDF/GDF.
377. • 2004, transformation d'EDF et GDF en sociétés anonymes.
378. Filialisation de la distribution de l'électricité et du gaz.
379. • 2006, fin du droit de préférence à l'opérateur sortant lors du
380. renouvellement des concessions hydrauliques.
381. • 2008, privatisation de GDF absorbée par Suez, le groupe ainsi formé
382. devenant en 2015 ENGIE. L'Etat détient à ce jour 24% du capital.
383. • 2010 EDF doit céder 25% de sa production d'électricité nucléaire à
384. ses concurrents à prix coûtant. La même année le gouvernement fournit
385. une liste de barrages représentant 20% du parc national qui seront
386. soumis à appel d'offres en fin de concession.
387. • 2015 la loi dite de « transition énergétique pour une croissance
388. verte » s'attaque principalement à EDF en projetant une diminution
389. de la part du nucléaire au profit des énergies renouvelables et en
390. réaffirmant l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques
391. avec notamment la création possible de Sociétés d'Economie Mixte
392. Hydraulique dont la part de l'opérateur privé peut atteindre 64%. Le
393. secteur pétrolier est complètement absent de la loi hormis à travers
394. le volet véhicule électrique. 2015 est également l'année qui marque la
395. mise en demeure de la France, par Bruxelles, d'accélérer le processus
396. de MEC freiné par les luttes des hydrauliciens.
397. • L'Etat détient à ce jour 83% du capital d'EDF.
- 398.
399. Le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui :
400. On ne peut traiter le volet énergie sans prendre en compte le contexte climatique
401. dans lequel nous nous trouvons. Le réchauffement climatique est indiscutable.
402. L'urgence absolue est dès aujourd'hui, de sortir définitivement des énergies
403. fossiles qui sont dans le monde à l'origine de 75% des gaz à effet de serre.
404. Les rapports du GIEC qui se succèdent confirment l'urgence des mesures à

405. prendre pour ne pas dépasser les 2°C de hausse des températures d'ici la fin
406. du siècle. Ce chemin nécessite une remise en cause fondamentale du système
407. capitaliste mondialisé, et par conséquent du mode de consommation qu'il
408. nous a imposé.
409.
410. Nous devons donc nous attaquer en priorité aux secteurs les plus impactant
411. dans lesquels le capital oppose des résistances fortes au changement. Il
412. pousse exclusivement vers une écologie punitive pour les citoyens, avec des
413. relais politiques.
414.
415. Le PCF a la responsabilité de ne pas laisser aux autres forces de gauche et
416. écologistes le monopole de ce dossier.
417. Il est donc nécessaire d'avoir en tête quelques éléments chiffrés pour rétablir
418. la vérité notamment dans notre pays et surtout pour regarder quelles sont les
419. décisions politiques à prendre prioritairement et urgemment.
420. Les émissions de CO² en France : Transports 29%, bâtiments résidentiels/
421. Tertiaires 20%, agriculture, sylviculture et gestion des sols 19%, industries
422. manufacturières 18%, transformation de l'énergie 11%, Déchets 3%.
423. Ainsi les objectifs de l'accord de Paris (COP21) de ramener de 10,8 tonnes
424. de CO²/an/habitant à 2 tonnes de CO²/an/habitant semble tenir compte de
425. cette situation. En effet les engagements collectifs de décarbonation dans les
426. secteurs les plus nocifs représentent 75% des objectifs.
427. Or ne sont mis en avant que les efforts individuels à opérer, qui plus est
428. sans aides financières conséquentes notamment pour les plus démunis, ce qui
429. qualifie cette démarche d'écologie punitive.
430. Hormis des effets d'annonces, aucun plan massif contraignant n'est engagé
431. par le gouvernement sur les secteurs prioritaires, cédant ainsi aux lobbys qui
432. les soutiennent.
433. Pourtant il est possible de donner des perspectives industrielles nouvelles :

434. Par exemple pourrait être engagé sans attendre un plan de rénovation des
435. logements, assorti d'un plan de formation des salariés, générateur de dizaines
436. de milliers d'emplois locaux.

437.

438. Pourrait également être décidé dès aujourd'hui un retour massif au fret
439. ferroviaire 'qui ne représente plus que 9% du total des marchandises
440. transportées, en substitution au transport routier. Cela passe par la réhabilitation
441. des lignes SNCF laissées à l'abandon et programmer l'électrification des
442. zones qui utilisent encore des locomotives thermiques. De même concernant le
443. transport voyageur, il n'est guère tenable dans le temps de faire perdurer des
444. lignes aériennes intérieures mises en concurrence avec le train.

445.

446. Il conviendrait également de développer des moyens pour construire des
447. véhicules électriques ou hydrogène, en remplacement des automobiles diesel
448. et essence.

449.

450. Mais cela impose des moyens de productions électriques à la hauteur et
451. dégagés de la logique purement financière.

452. Au contraire seul le secteur électrique est attaqué pour des raisons évidentes.

453. Or remplacer l'énergie nucléaire décarbonée par des énergies renouvelables
454. (ENR) intermittentes n'a aucun effet sur le climat. Le GIEC lui-même propose de
455. multiplier dans le monde le nombre de centrales nucléaires en remplacement
456. des centrales au charbon et au pétrole majoritaires sur la planète.

457. Nous pouvons citer deux pays dont les choix énergétiques sont désastreux pour
458. la planète et les consommateurs.

459. D'abord l'Allemagne qui a opté pour l'abandon du nucléaire au profit des ENR
460. tout en construisant des centrales à charbon pour faire face à aux besoins. Il
461. est le champion européen du rejet de gaz à effet de serre. Enfin, notons que
462. d'un côté de la frontière l'Allemagne vient d'ouvrir une centrale à charbon de

463. 1100 MW, et de l'autre côté la France ferme les 1800 MW bas-carbone de la
464. centrale nucléaire de Fessenheim. On ne peut qu'admirer la cohérence avec les
465. grands discours sur la nécessité de préserver le climat...
466.
467. Ensuite la Californie a tellement privilégié l'éolien et le solaire au détriment
468. des autres sources dont le nucléaire, que les opérateurs ont été obligés ce
469. mois d'août en pleine canicule de couper l'électricité à des zones entières
470. d'habitations, par absence de vent et inefficacité des panneaux solaires la
471. nuit alors que les climatisations marchaient à plein.
472. Nous communistes devons défendre le principe d'un mix énergétique en
473. refusant d'opposer nucléaire et ENR et d'avoir le courage d'être à contre-
474. courant de la pensée dominante ambiante.
475. Concernant les centrales hydro-électriques en particulier :
476. C'est le 8 avril 1946 qu'a été créée EDF, la société nationale du service public
477. de l'électricité.
478. Alors qu'une nécessaire révolution écologique ne fait plus débat, un scandale
479. est en train de s'écrire, dans notre pays : celui des barrages électriques.
480. Le gouvernement continue et accélère le bradage des barrages hydroélectriques
481. en cédant leur exploitation à des compagnies privées. Pour elles, les barrages
482. seraient la poule aux œufs d'or. Ils sont déjà construits, ils sont déjà amortis,
483. ils produisent l'électricité la moins chère qui soit. Ils la vendront au prix du
484. marché : profits assurés.
485.
486. Nouveau cadeau du président des riches. Nouvelle mesure dangereuse et
487. irrationnelle que l'ouverture à la concurrence de ce secteur stratégique sur le
488. plan économique, social et environnemental.
489. Ces barrages appartiennent à tou-t-e-s les Français-e-s. Ils ont été construits
490. par la collectivité, avec nos impôts. Depuis leur construction, ils sont entretenus
491. et exploités par EDF, au service de tou-te-s.

492. Ils ne sont pas seulement des usines électriques. Avec leurs lacs, ils constituent
493. la première réserve d'eau douce du pays. Cette eau sert à l'approvisionnement
494. des populations en eau potable, mais aussi à l'irrigation pour l'agriculture, à
495. l'étiage des cours d'eau en aval pour assurer leur navigabilité. Ce que nous
496. défendons c'est donc la maîtrise collective, publique d'un bien commun vital,
497. l'eau.

498. Avec le changement climatique, les sécheresses et les pluies violentes vont
499. se multiplier en France. Les barrages servent à tamponner ces événements en
500. faisant des réserves pouvant durer des mois. Il n'est pas sûr qu'une entreprise
501. privée daigne prévoir des plans de remplissage à long terme dans le simple but
502. de limiter les dégâts d'une sécheresse... Comment les convaincre d'adapter
503. également les infrastructures au futur des besoins locaux ?

504.
505. L'hydroélectricité est une source d'énergie décisive pour le pays, elle représente
506. 12% de la production électrique du pays. C'est l'électricité la moins chère :
507. 20 à 30 /MWh alors que le prix moyen, indexé sur le prix du nucléaire, oscille
508. entre 33 et 46 /MWh.

509.
510. Elle est écologique et évidemment renouvelable. Si l'électricité ne se stocke
511. pas, les barrages sont des réserves pouvant produire du courant quasi
512. instantanément. C'est ainsi un atout pour développer les autres sources
513. d'énergie renouvelable qui ont l'inconvénient d'être intermittentes. Lorsque
514. nous n'avons ni vent, ni soleil, il faut disposer de l'hydroélectricité.

515.
516. Pour qu'il en soit ainsi, il faut un seul et unique opérateur, public, qui utilise les
517. différentes sources selon les besoins, pour l'intérêt général. Un opérateur public
518. puisque c'est la seule manière d'offrir aujourd'hui des garanties suffisantes
519. en matière de gestion des risques sécuritaires, de soutien à l'économie et
520. à l'emploi et de prise en compte effective de la diversité des usages de la

521. ressource en eau. Un opérateur privé pourrait facilement maintenir les valves
522. du barrage fermées et attendre que le pic de consommation fasse frôler la
523. pénurie d'électricité pour faire monter les prix. Ainsi, le prix spot devrait
524. globalement augmenter, et avec ça nos factures d'électricité... Sur le plan
525. juridique, rien ne l'empêcherait.

526. Pour justifier son mauvais coup, le gouvernement s'abrite derrière la Commission
527. européenne qui réclame l'ouverture à la concurrence des concessions de
528. barrages.

529.

530. Pourtant, un rapport parlementaire datant de 2013 démontre qu'il y a d'autres
531. possibilités pour nous conformer au droit européen. La France aurait pu,
532. par exemple, et comme c'est le cas dans d'autres pays de l'UE, classer son
533. hydroélectricité comme service d'intérêt général échappant à la concurrence,
534. mais n'en a rien fait.

535.

536. L'excédent brut des concessions est de 2,5 milliards par an, dont la moitié revient
537. aux collectivités territoriales. Ce qu'on appelle la «rente hydroélectrique»,
538. c'est-à-dire le bénéfice final, est donc d'au moins 1,25 milliard . L'Etat espère
539. tirer 520 millions de redevances par an (Cours des Comptes), soit presque 5
540. fois moins que l'excédent brut des concessions actuelles... Cela semble donc
541. une très mauvaise opération financière. Alors pourquoi une telle décision ?

542. MOBILITÉS

543. Les défis de déplacement et de mobilités sont immenses à l'échelle de notre
544. région. Les besoins des habitants tant en termes de travail, de loisirs, de
545. culture appellent à une construction coordonnée et ambitieuse. La situation
546. climatique nous appelle à la construction de réponses audacieuses.
547. C'est en partie ce qui se construit dans les villes et agglomérations.
548. La gratuité répond pour une part à cet objectif, comme l'illustre les
549. agglomérations de Niort ou de Libourne. Elle peut s'étendre à bien d'autres
550. agglomérations et donner un nouveau souffle aux transports en communs.
551. Les investissements innovants dans des TCSP (transports en commun en site
552. propre) est un autre bout de la réponse, comme le tramway à Bordeaux et le
553. bus à hydrogène à Pau.

554. *Mais tout cela est encore très en dessous des besoins.*

555. Le train reste et demeure l'outil essentiel pour faire face aux besoins de
556. déplacements. Nous souffrons en Nouvelle-Aquitaine comme à l'échelle du
557. territoire national d'un sous-investissement chronique qui met en péril le
558. bon fonctionnement des trains du quotidien. Les logiques de rentabilité et
559. d'austérité poussent à la fermeture de ligne. Ce serait pour nous un non-sens
560. écologique et social.
561. Les déséquilibres territoriaux à l'œuvre devant nous avec la métropolisation,
562. appellent au contraire au renforcement des services publics existants dans
563. l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins de la population et ne pas
564. insulter l'avenir. A ce titre le train peut jouer un rôle essentiel dans la vitalité
565. d'un territoire.
566.
567. La convention TER mise en œuvre depuis le premier janvier 2020 nous inquiète

568. à plus d'un titre.

569.

570. En effet, elle illustre le tir croisé que subit le service public ferroviaire : réforme

571. de la SNCF et austérité budgétaire. Le financement de cette convention est

572. marqué par une baisse de 50 millions d'euros annuels sur les 300 millions

573. jusqu'alors dédiés au TER.

574.

575. Dans le même temps il est demandé une augmentation du service de 10%

576. à la SNCF. Nous sommes là face une contradiction fondamentale, qui sort le

577. train des logiques de service public pour le plonger dans celui des logiques

578. d'austérité, de rentabilité et de productivité.

579.

580. Les fermetures partielles ou totales de gares sont un coup dur porté au service

581. public et aux besoins de habitants. Une gare ce n'est pas qu'un bâtiment,

582. c'est un lieu de vie et de sociabilité dans lequel les agents du service public

583. jouent un rôle essentiel. En zone urbaine, comme rurale nous avons besoin de

584. gares ouvertes au public avec du personnel aux heures correspondantes aux

585. besoins des usagers.

586.

587. La volonté de faire disparaître les contrôleurs dans les trains est une autre

588. illustration de cette convention : l'accident dans les Ardennes, la mobilisation

589. des usagers, la pression du comité de vigilance ferroviaire ont permis des

590. engagements de la région. Nous devons rester attentifs et sur nos gardes sur

591. cette question.

592.

593. Enfin nous devons rester sur nos gardes quant aux velléités de mettre en

594. concurrence la SNCF sur les TER comme sur l'ensemble du réseau.

595. Les défis sociaux et environnementaux appellent au contraire au développement

596. d'un grand service public qui n'ait pour objectif que le développement de son

597. activité pour répondre aux besoins de la population. La SNCF peut et doit être
598. cet outil même si elle s'en est éloigné.
599.
600. Des investissements lourds doivent être effectués. Le plan de 1 milliards
601. d'euros prévu par la Région va dans le bon sens. Mais il répondra tout juste à
602. la régénération du réseau.
603.
604. Or de nouveaux investissements doivent être réalisés, soit pour la réouverture
605. de lignes, soit pour la création de nouvelles. C'est donc bien au-delà qu'il nous
606. faut aller.
607.
608. Le syndicat mixte de transports doit être en capacité d'évaluer ces
609. investissements et de les coordonner dans le temps avec les autres autorités
610. de transports. Pour ce faire il faut lui donner plus de moyens pour fonctionner
611. et lui donner un véritable rôle de planifications des investissements.
612. L'État doit prendre en charge ces investissements notamment avec un fond de
613. 100 milliards pour la transition écologique.
614. La question de la grande vitesse est aussi posée sur notre région. Celle-ci fait
615. débat de par son coût financier et écologique.
616.
617. Sans attendre la LGV, une modernisation des lignes existantes pourrait aboutir
618. à des gains de temps substantiels, c'est vrai pour : Paris-Toulouse (POLT),
619. Bordeaux-Toulouse ou Bordeaux-Irun, Bordeaux-Tarbes.
620. A terme une construction de LGV permettrait de libérer des sillons pour
621. développer les TER et le fret ferroviaire.

622. QUELLE VISION ÉNERGÉTIQUE ET INDUSTRIELLE POUR LA RÉGION NA

623.

624. Les projets d'implantation notamment de parcs éoliens ou photovoltaïques
625. fleurissant sur la région NA, comme sur tout le territoire national, sont
626. poussés par les effets d'aubaine que représentent les subventions publiques
627. conséquentes attribuées à ces installations. Sur le plan national depuis 2010
628. le montant alloué au développement de ces énergies s'élève à 120 milliards
629. d'euros prélevés sur les factures des consommateurs à travers la taxe CSPE,
630. pour 8% de production intermittente. À titre de comparaison le projet « grand
631. carénage » d'EDF qui vise à prolonger de 20 ans la vie des réacteurs nucléaires
632. (75% de la production) est chiffré entre 60 et 100 milliards d'euros selon les
633. sources.

634. Soulignons que les populations ne sont pas forcément enthousiastes de voir
635. dévisager le paysage et limiter l'exploitation des sols par des éoliennes ou des
636. panneaux PV.

637. Dans le même temps la construction de nouveaux de moyens hydroélectriques
638. ne sont pas évoqués par la majorité régionale. Pourtant au moins un projet
639. important existe sur la région : la STEP de Redenat à Argentat (19) d'une
640. capacité de 1000MW, qui permet de pallier à l'intermittence des autres ENR en
641. assurant le stockage de l'électricité en période de faible consommation et en la
642. restituant au moment des pointes. C'est 1 milliard d'euros d'investissement,
643. un chantier de 5 à 6 ans, avec 350 salariés annuellement, sans parler des
644. retombées fiscales et économiques locales. Une sacrée bouffée d'oxygène dans
645. la période.

646.

647. Quant à tabler sur une autonomie énergétique de la région NA, qui plus est
648. à travers le développement des énergies renouvelables, c'est une tromperie.
649. Elle n'a aucun sens d'un point de vue technologique car le maillage du réseau

650. électrique et l'implantation décentralisée de moyens de production diverses
651. assurent la sécurité d'approvisionnement au même prix sur l'ensemble
652. du territoire national. Les électrons ne s'arrêtent pas à la frontière des
653. départements, ni des régions. Elle nous renvoie à une situation d'avant 1946.
654.
655. Ne nous y trompons pas, il ne s'agit aucunement d'une nouvelle phase banale
656. de décentralisation. Elle vise après les métropoles à créer des zones d'influence
657. du capitalisme, dégagées de toute contrainte de l'Etat. Dans le secteur de
658. l'électricité et du gaz notamment, c'est la fin de l'égalité de traitement et des
659. tarifs uniformes sur l'ensemble du territoire quel que soit son lieu d'habitation.
660. La mise en concurrence des concessions de distribution d'électricité et de gaz
661. sont également sur la sellette.

662. *En conclusion*

663. Nous devons être à l'offensive vis-à-vis des choix qui sont en train de s'opérer.
664. Ne négligeons pas l'aspiration écologique qui émerge dans la population.
665. Gardons en tête que cette aspiration subit de la part du capital, un matraquage
666. idéologique pour en détourner le peuple des véritables solutions alternatives
667. progressistes dans l'intérêt de l'humain d'abord.

668.
669. Si nous devions proposer plusieurs axes revendicatifs dans le contexte évoqué
670. plus haut voici ce qu'il pourrait être, en les confrontant d'abord au sein de
671. notre parti et ensuite avec les organisations syndicales, associations, citoyens
672. et partis politiques à gauche. Ces propositions doivent bien sûr être déclinées
673. sur la région

- 674.
- 675. • Réaffirmer que l'électricité, comme l'eau n'est pas une marchandise.
676. Elle est un besoin vital et doit être dégagée de la logique financière
677. imposée par le marché.

678. • Dire que le nucléaire est un élément déterminant dans la lutte
679. contre le réchauffement climatique. Qu'il fait partie du mix énergétique
680. français et qu'il ne doit pas être opposé aux ENR.
681. • Continuer à défendre l'abandon de la mise en concurrence des
682. concessions hydrauliques dont les enjeux en termes de gestion de l'eau
683. et de sécurité du réseau électrique doivent être reconnus au titre des
684. Services d'Intérêts Economiques Généraux.
685. • Créer un pôle public de l'énergie, dans une forme nouvelle et
686. moderne de nationalisation des secteurs électrique, gaz et pétrole, afin
687. d'assurer la transition vers la sortie des énergies fossiles et d'impliquer
688. les citoyens dans les choix.
689. • Lancer une grande campagne pour un retour au fret ferroviaire et le
690. transport des voyageurs par le train.
691. • Créer une filière de véhicules bas carbone en substitution des
692. véhicules polluants. Par exemple la proposition CGT d'un véhicule
693. électrique inférieur à 10000 est intéressante.
694. • Créer des comités départementaux d'usagers du service public
695. de l'Energie. Consultés sur toutes les questions relatives à la sécurité
696. et l'accessibilité de l'électricité et du gaz et des choix de transition
697. énergétique.
698. • Lancer une grande campagne de rénovation des logements avec les
699. formations qui vont avec.
700. • Porter le projet de STEP de Redenat, qui serait une bouffée d'air
701. économique pour la région.

702. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

703. L'enseignement professionnel et l'enseignement agricole subissent, comme le
704. reste du système éducatif, des politiques budgétaires d'Etat dont les enfants
705. des familles les plus exploitées subissent les conséquences très lourdes. La
706. récente enquête PISA a montré ces caractéristiques honteuses de notre pays,
707. par rapport à ce qui peut se passer ailleurs.

708. L'enseignement agricole professionnel public est concurrencé à la baisse
709. par des établissements privés soutenus par la politique régionale, dans un
710. contexte de crise très lourde de l'agriculture en butte à des enjeux marchands
711. internationaux impitoyables. Contrairement à ce qu'il affirme, l'État défend
712. davantage l'agriculture financiarisée que les paysans qui subissent des
713. conditions de vie et de travail qui les poussent à disparaître, plus ou moins
714. volontairement. Les enjeux économiques et écologiques d'une agriculture
715. raisonnée et humaine, nécessaires pour alimenter sainement la population, ne
716. sont pas suffisamment défendus.

717.
718. Mais c'est surtout l'enseignement professionnel industriel qui subit une
719. attaque massive de la part de la région. Les lycées professionnels et les lycées
720. techniques publics se sont vu imposer de plus en plus la présence d'apprentis
721. dans leurs classes, au nom de la « mixité des publics ». La fusion CFA/ GRETA
722. s'accélère, permettant une mainmise de plus en plus déterminante du patronat
723. sur la formation professionnelle publique.

724.
725. En 2009, la formation professionnelle pour adultes avait été déclassée.
726. Mais c'était toujours l'AFPA qui distribuait les agréments aux organismes de
727. formation.

728.
729. Depuis quelques mois, cette prérogative lui a été retirée, et il suffit à n'importe

730. quel organisme de formation, le plus fantaisiste soit-il, et même si son objet
731. principal est de faire du fric, de se déclarer à la DIRECCTE, qui retrouve là un
732. symptôme de vie du ministère du travail.

733. Si le ministère de l'Éducation nationale continue formellement de déterminer
734. les enseignements dans ses lycées professionnels et techniques, il doit
735. s'aligner sur les formations qui devront héberger des apprentis.

736. Récemment encore, la région définissait la carte de l'apprentissage, que le
737. ministère de l'Éducation nationale contrôlait par l'intermédiaire du service
738. académique de l'inspection de l'apprentissage. Tout cela est terminé. C'est le
739. règne « libéral » intégral : n'importe qui, et n'importe quelle branche patronale
740. peut déclarer un organisme de formation, sans contrôle de la pédagogie. Seul
741. subsiste un « contrôle qualité » des procédures de déclaration.

742. Il s'agit clairement d'une prise de pouvoir du patronat (via le ministère du
743. travail) sur la formation initiale.

744. Et la Région finance tout ça, tranquillement, et en se félicitant de son
745. implication dans la formation professionnelle.

746. Ces enseignements sont pourtant essentiels pour répondre à l'exigence
747. d'élévation du niveau de connaissance des nouvelles générations de
748. travailleuses et de travailleurs, de citoyens. Il faut aussi imposer le retour
749. de l'enseignement des lois de protection des travailleurs et des lois sociales,
750. disparu corps et biens...

751. Aujourd'hui beaucoup de jeunes sortent du système éducatif sans diplôme,
752. sans qualification, c'est un véritable gâchis. L'offre de formation, les difficultés
753. liées à la mobilité des jeunes conduisent souvent au décrochage et à la rupture
754. de scolarité.

755. Il y a donc nécessité de développer une offre de formation qui réponde aux
756. besoins sociaux et non uniquement à l'exigence du patronat de disposer d'une

757. main d'œuvre soit très formée dans certains domaines, soit peu qualifiée et
758. corvéable dans d'autres.
759. Il y a nécessité de permettre à chaque jeune, et notamment celle ou celui qui
760. n'a que l'école pour apprendre, d'accéder à la formation de son choix avec la
761. reconquête d'une véritable gratuité d'un enseignement obligatoire qui le prépare
762. également à sa vie sociale et aux éventuelles évolutions professionnelles qu'il
763. va connaître dans sa vie.

764. LYCÉES

765. Nous proposons d'avancer en faveur de la gratuité de l'enseignement.
766. La dotation d'ordinateurs pour les lycéens et les apprentis contribue à cette
767. égalité d'accès et à la résorption de la fracture numérique.
768. Des mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles sont à rechercher, telles
769. que la gratuité des équipements pour les élèves des lycées professionnels et la
770. gratuité des transports scolaires.
771. Une tarification solidaire pour la restauration scolaire dans les lycées (allant
772. jusqu'à la gratuité), avec une alimentation de qualité, via des centrales
773. d'achat ou mises en réseau autour de produits locaux, sous signe de qualité et/
774. ou biologiques, sont des objectifs au croisement des préoccupations sociales,
775. sanitaires, culturelles et écologiques.
776. Nous proposons de doter la Région d'un Observatoire régional des scolarités et
777. des formations, composé de représentants des parents d'élève, d'élèves, des
778. personnels et d'élus disposant d'un fonds régional de lutte contre les inégalités
779. devant l'éducation et la formation. Les élus communistes soutiendront les
780. luttes des enseignants, apprentis et élèves contre toute fermeture de lycée.
781.
782. Nous défendons :
783. • Une augmentation de la DGFL indexée sur la hausse démographique ;

784. • Une augmentation de la dotation de solidarité ;
785. • Un plan d'investissement pour la construction de nouveaux lycées, de
786. restaurations scolaires, d'équipements sportifs ;
787. • La mise en place de budgets participatifs dans les lycées pour
788. favoriser l'engagement citoyen des lycéens ;
789. • Le financement de politiques éducatives pour l'égalité filles-garçons,
790. contre les discriminations, écologistes, sur les mémoires...
791. • L'embauche de personnels des lycées.
792. Face à la pression des organisations patronales en faveur de l'extension sans
793. limite de l'apprentissage, ils défendront l'existence des lycées professionnels,
794. garants d'une formation générale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, qui
795. permet de réaliser les évolutions nécessaires de qualifications et de métiers.

796. *L'Enseignement supérieur et la recherche (ESR).*

797. Nos ambitions sont à l'opposé du projet libéral de rentabilisation de ce secteur,
798. de sa mise sous tutelle des intérêts des marchés et de concurrence entre
799. territoires, laboratoires, établissements. L'État doit être l'acteur et le garant
800. pour assurer l'égalité territoriale, les financements suffisants et pérennes, des
801. emplois statutaires et garantir l'indépendance intellectuelle des travailleurs
802. scientifiques.

803.
804. Ce sera le rôle des élus communistes de mener la bataille sur ce terrain.
805. Nous agissons pour que la région prenne des mesures progressistes, novatrices
806. et constitue un lieu de résistance et de transformation.

807.
808. Nous proposons :
809. • D'associer les organisations syndicales de l'ESR à l'élaboration du
810. Schéma régional du développement économique, de la recherche et de

811. l'innovation ;

812. • De mettre fin dans les financements régionaux à la subordination

813. étroite de la recherche publique aux besoins patronaux, et à sortir des

814. logiques de compétitivité pour inciter au contraire aux coopérations ;

815. • Un plan de lutte contre la précarité étudiante (logement, transport,

816. santé, alimentation..., voir partie 3, politique pour la jeunesse).

817. Une culture émancipatrice pour tou-te-s et sur tous les territoires. La

818. culture est un levier d'émancipation pour les citoyens, elle cimente la

819. construction des rapports sociaux sains pour le vivre ensemble, elle

820. développe notre potentiel d'humanité.

821.

822. Elle concerne toutes les pratiques humaines, dont celles considérées

823. habituellement comme hors de son champ, telles que le sport, la culture

824. scientifique et technique, les us et coutumes populaires.

825. Elle n'a pas besoin de justification économique, ni de « retour sur investissement

826. » pour que l'on s'y intéresse. Elle doit être sortie de l'obsession comptable.

827.

828. Le secteur culturel au sens large ne peut être constamment soumis à la

829. précarité, ni des activités, ni des personnels. Il doit être sorti autant que

830. possible à l'échelle régionale, de l'emprise des GAFA : le soutien des librairies

831. indépendantes et l'opposition aux plateformes type Amazon, s'inscrit dans

832. cette logique d'égalité d'accès aux lieux et aux pratiques.

833.

834. La culture doit être accessible partout et nous veillerons à soutenir les projets

835. culturels dans tous les territoires de la région et notamment en milieu rural et

836. péri-urbain.

837. Nous proposons :

- 838. • De soutenir par des mesures d'urgence les structures de spectacle
- 839. vivant, via des appels à projet mais aussi sur long terme, via l'EAC ce
- 840. qui est plus que jamais nécessaire, compte tenu des risques d'existence
- 841. liés à l'interruption de leur activité, pour cause de Covid-19 ;
- 842. • Des plans régionaux de construction de médiathèques, conservatoires.
- 843. Ils doivent être associés à une bataille politique sur les financements ;
- 844. • Une accessibilité facilitée par l'instauration d'un pass' culturel et
- 845. sportif pour l'ensemble des jeunes, ainsi qu'une aide à la licence sportive

846. *L'éducation, une priorité*

847. L'égalité d'accès à l'éducation et à la culture est un enjeu régional d'importance,
848. puisque les régions ont la compétence sur la gestion des lycées, et que leur
849. intervention ne se limitent pas «aux murs».

850. Par ailleurs, elles participent au financement des universités pour certaines
851. formations et recherches.

852. Nous continuerons, au plan national, à nous opposer à la loi de 1984 qui
853. encadre le financement public de l'enseignement privé, en nous fondant sur le
854. principe que les fonds publics devraient être réservés au service public et laïc.

855.

856. Au plan régional, nous porterons l'exigence :

- 857. • de ne pas dépasser l'obligation légale de la loi de 1984, et de ne
- 858. pas financer les établissements privés hors contrat, comme le font
- 859. les majorités de droite en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes
- 860. (AURA) ;
- 861. • de ne pas participer à la mise en concurrence des services publics et
- 862. privés d'éducation et de formation (par exemple le cas des CFA dont de
- 863. nombreux sont privés).

864. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

865. Les axes défendus par l'exécutif régional annoncent l'intégration de l'industrie
866. dans les territoires de la région en mettant cette question au cœur de son
867. SRADDET. Ce vaste plan d'actions pour la décennie viserait notamment à «
868. développer de l'activité et créer des emplois durables» et à «offrir une formation
869. de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires ». La plus
870. vaste région de France métropolitaine entend ainsi favoriser l'implantation de
871. sites industriels dans les déserts ruraux ou les zones a priori peu attractives.
872. « Notre conviction, c'est que l'usine de demain est un point d'ancrage durable
873. de l'emploi sur le territoire », explique Alain Rousset, le président (PS) du
874. conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

875.
876. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Trois orientations stratégiques émergent
877. de ce document qui configure l'ensemble des politiques économiques
878. régionales. En premier lieu, la transition économique, agricole et alimentaire,
879. par la création d'emplois et d'activités dans les territoires, l'adaptation
880. et la mutation de l'agriculture et grâce à une mobilité facilitée pour « une
881. Nouvelle-Aquitaine dynamique ». En deuxième lieu, une transition énergétique,
882. écologique et climatique, afin de diminuer son empreinte sur l'environnement
883. et faire face aux dérèglements climatiques et développer la production
884. d'énergies renouvelables pour « une Nouvelle-Aquitaine audacieuse ».

885.
886. Enfin, en troisième lieu, une transition sociale et territoriale, qui revitalise les
887. centres-villes et centres-bourgs, pour contrer la déprise territoriale pour « une
888. Nouvelle-Aquitaine solidaire ». Si on peut discerner quelques éléments d'une
889. tentative de renouveau industriel, on peine à trouver les axes d'une véritable
890. politique de développement industriel de nos territoires.

891. Une critique que formule à sa manière le Conseil économique social

892. environnemental régional. Pour le CESER, « les objectifs proposés sont
893. placés sur le même plan, sans réelle hiérarchisation. Une priorisation des
894. orientations aurait permis de faire apparaître clairement les choix politiques
895. qui ont présidé à l'élaboration du schéma » ... « A l'exception du foncier, qui
896. fait l'objet d'objectifs assez forts, ou encore de la volonté d'un développement
897. de l'économie circulaire, le schéma ne rompt pas véritablement avec le modèle
898. actuel de développement ».

899.
900. Or il y a besoin d'une véritable rupture dans les logiques du développement
901. économique territorial de notre région et d'une vision à long terme (2030
902. reste un temps court dans la mise en œuvre d'une politique d'aménagement
903. économique et industriel du territoire—tous les SRADDET des autres régions vont
904. jusque 2050). Il ne suffira pas de faciliter par des aides diverses l'attractivité
905. fiscale et sociale du territoire pour installer de nouvelles entreprises et pas
906. plus de faire confiance à la supposée capacité d'innovation des entreprises
907. elles-mêmes pour relancer l'industrialisation du territoire. Car ce n'est pas
908. la faiblesse des coûts fiscaux qui attirent les entreprises mais bien plutôt
909. la vitalité d'un territoire et les opportunités de développement qu'il propose.
910. Et ce n'est pas le marché qui permet l'innovation des entreprises, lui qui ne
911. s'intéresse qu'à la rentabilité, mais bien les services publics qui la soutiennent
912. et les possibilités de débouchés qu'elle induit.

913.
914. Il faut donc structurer réellement les filières industrielles régionales à partir des
915. réalités productives de nos territoires et des perspectives de leur développement
916. et de leurs innovations. La Région ne peut se permettre de rester facilitatrice
917. des synergies de compétitivité industrielles et financières existantes en
918. distribuant l'argent public sans réelles conditions, elle doit devenir stratège
919. de son aménagement et inciter au développement des richesses produites par
920. un pilotage effectif de la structuration productive sur son territoire.

921. La Région dispose de nombreux atouts et de fortes capacités industrielles pour
922. cela. La filière bois, la filière automobile-transport, la filière aéronautique, la
923. filière chimie-pharmacie, ... sont autant de secteurs d'activité qui nécessitent
924. d'être organisés et soutenus à l'échelle de l'ensemble du territoire régional
925. afin de réduire le poids de l'aléa des marchés financiers sur leur gestion et
926. de permettre leur développement efficace économiquement, mais aussi
927. socialement et écologiquement.

928.
929. Ce travail de structuration des filières peut s'appuyer sur les institutions
930. publiques ou privées existantes de pilotage du développement économique
931. local. Mais il doit aussi s'élargir à des mises en articulation avec les universités
932. et écoles d'ingénieurs de la région et avec la réorientation des pôles de
933. compétitivité en pôles de coopération régionaux porteurs des objectifs.

934.
935. Enfin le développement de nos PME-PMI régionales ne peuvent faire l'impasse
936. sur les conditions du financement de leur activité. Si notre région est riche
937. de 400 000 entreprises et de la création annuelle de 50 000 d'entre elles, on
938. y constate aussi que ce nombre total d'entreprise est stable dans le temps,
939. signifiant que les créations sont compensées par des disparitions en nombre
940. équivalent. Parmi les raisons de ces défaillances d'entreprises, une perte
941. d'efficacité liée au poids des charges financières qu'elles subissent directement
942. de leurs donneurs d'ordres ou de leurs financeurs, qui résulte d'une faiblesse,
943. voire d'une baisse régulière, des investissements productifs dans l'industrie.
944. Or les dispositifs publics de subvention ou de financement (BPI) des
945. entreprises ne tiennent pas compte de ces évolutions. Par exemple, il n'existe
946. pas de dispositif public de subventions qui garantissent les investissements
947. productifs créateurs d'emplois et de qualifications dans les entreprises, ni
948. même des investissements productifs écologiquement responsables. Des
949. subventions de ce type ne concernent que les entreprises sociales d'insertion.

950. Étrangers à ces réalités financières des entreprises, ces dispositifs de soutiens
951. financiers ne permettent donc pas de contre-carrer leurs effets nocifs sur
952. l'emploi et l'investissement, tout autant que sur l'économie de ressources
953. naturelles, et finalement viennent en soutien des logiques de gestion qui les
954. produisent.

955.
956. Pourtant, des sommes considérables sont injectées dans ces aides aux
957. entreprises. La BPI Nouvelle Aquitaine a financé 8 000 entreprises en 2018 pour
958. 1,5 Mds d'euros, dont 1/3 en aides à la trésorerie. Mais si ces financements ont
959. permis le maintien de l'activité, ils ne pèsent pas sur les causes des difficultés
960. financières des entreprises. Les règles de gestion et la prédation financière
961. sur les richesses produites sont toujours là, et les risques qu'elles entraînent
962. pour les entreprises et l'emploi, comme pour l'environnement, aussi. En outre,
963. elles n'ont pas réellement servi de leviers à l'accroissement des financements
964. bancaire à l'investissement. Comme le montre dans sa note de conjoncture la
965. Banque de France, si les crédits aux entreprises réapparaissent au bilan des
966. banques, ce sont les crédits immobiliers que celles-ci acceptent de financer et
967. non les crédits à l'investissement productif.

968.
969. Or le milliard et demi injecté par la BPI ainsi que les fonds dédiés par la Région
970. aux entreprises pourraient être conditionnées à l'exigence d'investissements
971. productifs, d'innovation et de création d'emplois qualifiés et d'investissements
972. respectueux de l'environnement. Bonifiés (taux nuls voire négatifs) en
973. fonction des politiques salariales des entreprises, ces financements ainsi que
974. l'inscription dans des dispositifs institutionnels d'appui au développement,
975. à l'exportation, ... pourraient de plus permettre un véritable contrôle sur
976. l'utilisation de l'argent des entreprises, en particulier de l'argent public. En
977. particulier, cela faciliterait la mise en cohérence et en cohésion des entreprises
978. de l'ensemble du territoire, et leur structuration en filières. D'une manière

979. générale, à l'encontre des objectifs de libéralisation et de main-mise sur
980. l'économie par les marchés financiers, ces crédits seraient un levier puissant
981. pour changer positivement les contenus de la croissance industrielle régionale.
982. Il serait alors possible, en coordonnant l'action régionale et l'action de la BPI
983. NA, de commencer à bâtir un Pôle financier public régional à partir d'une vision
984. cohérente du développement économique et industriel du territoire.
985.
986. Deux facteurs jouent sur la question industrielle au niveau régional : (1)
987. La crise économique d'efficacité et l'internationalisation du capital ; (2) La
988. réforme des territoires qui accompagnent ces évolutions.
989.
990. D'un côté, la crise d'efficacité du capital pousse à échapper aux contraintes
991. de coût pour restaurer marges et taux de profit. L'industrie, et surtout l'emploi
992. industriel, en paient le prix fort. Délocalisations, abandons de productions et
993. réorientation vers des secteurs à très haute valeur ajoutée. L'emploi suit les
994. mêmes mouvements mais pas à la même vitesse ni avec la même ampleur.
995. Parallèlement, la recherche de rentabilité devenue objectif principal des
996. entreprises renforce leurs logiques financières. La finance impose son pouvoir
997. et ses objectifs aux logiques industrielles. La chaîne de valeur se densifie
998. (faire remonter la valeur à l'actionnaire à tous prix) mais la chaîne d'activités
999. s'éclate à l'échelle planétaire avec l'internationalisation du capital.
1000.
1001. De l'autre, dans ce cadre général, les politiques publiques se désengagent de
1002. l'économie. L'État, les pouvoirs publics, ne sont plus des acteurs économiques
1003. stratégiques, mais des facilitateurs de synergies économiques, dont les synergies
1004. industrielles. Ils facilitent la recherche de rentabilité des entreprises (politiques
1005. de baisse des coûts sociaux et fiscaux, en particulier du travail, politiques
1006. d'aménagement des territoires pour assurer l'optimum de rentabilité des
1007. investisseurs, adaptation des services publics, ...). Les lois de réformes

1008. territoriales ont structuré les territoires pour les adapter à cet objectif, et de fait,
1009. placé l'attractivité économique territoriale au cœur des politiques publiques
1010. régionales ou régionalisées. Ces dernières sont d'une manière ou d'une autres
1011. toutes tendues vers cet objectif d'attractivité, et donc implicitement vers
1012. la satisfaction des objectifs de rentabilité (des politiques industrielles aux
1013. politiques sociales et sociétales : soutiens sélectifs aux entreprises et aux
1014. filières, mise en place sur fonds publics des pôles de compétitivité, soutien
1015. des services publics ciblés et ajustés aux besoins des entreprises (mobilités,
1016. logements, structures hospitalières, ...)). Le SRADDET Nouvelle Aquitaine, les
1017. objectifs et moyens qu'il mobilise, illustre cette démarche.

1018. CONCLUSION

1019. Les 10 propositions « phares »

1020.

1021. En dépit du caractère réducteur de l'exercice, qui efface nombre de mesures et
1022. fait disparaître la cohérence de notre démarche, les 10 propositions phare qui
1023. ressortent de notre texte d'orientation peuvent être synthétisées ainsi :

1024.

1025. 1. Moratoires sur les fermetures : lits, services, hôpitaux, lignes TER,
1026. gares, guichets, lycées.

1027. 2. Contre les déserts médicaux : le soutien aux centres de santé.

1028. 3. Contre le réchauffement climatique : des investissements massifs
1029. dans le transport ferroviaire voyageurs et fret, financés par l'État. Le
1030. billet TER à 1 euro.

1031. 4. Priorité à l'éducation pour tou-te-s : des conquêtes de gratuités pour
1032. les manuels, équipement, transport, restauration dans les lycées, CFA
1033. et les IFS.

1034. 5. Pour un logement digne et durable, un grand plan de rénovation
1035. thermique.
1036. 6. Des fonds régionaux et des conférences régionales pour soutenir
1037. l'emploi et la formation, pas le capital.
1038. 7. Changer de modèle agricole : accompagner le retour à l'agriculture
1039. paysanne et s'opposer aux fermes usines.
1040. 8. S'émanciper de la loi du profit et de la dictature à l'entreprise en
1041. soutenant l'économie sociale et solidaire.
1042. 9. Une nouvelle citoyenneté à l'échelle régionale et une démocratie
1043. participative réelle, avec co-élaboration des projets et contrôle des
1044. engagements de campagne.
1045. 10. Pour donner aux régions les moyens financiers de répondre aux
1046. besoins, un plan d'urgence et des États généraux de la fiscalité locale.

ONT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT :

SANTÉ

Maryse Montangon (Gironde)

INÉGALITÉS

Valérie Paulet (Haute-Vienne)

Mayi Gonzalez (Gironde)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Hervé Le Bouler (Landes)

AGRICULTURE

Muriel Bertrandie (Dordogne)

Benjamin Regonesi (Dordogne)

ÉNERGIE

Laurent Duplessis (Corrèze)

Julien Chouet (Dordogne)

TRANSPORTS

Frédéric Mellier (Gironde)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Frédéric Rauch (Lot et Garonne)

Vincent Mauger (Vienne)

FORMATION PROFESSIONNELLE

Jean-Jacques Le Masson (Pyrénées-Atlantiques)

Arthur Giry (Vienne)

ÉDUCATION

Sébastien Laborde (Gironde)

